AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, ORNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES, (face à l'Hippodrome)
C. C. P. : RENNES 9.404-94

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 54 — 19 MARS 1965

/ INFORMATIONS /

P O I R I E R S


Stade C

- TAVELURE : Dans tous les vergers où il y a lieu de craindre la formation de chancres conidiens sur rameaux, effectuer dès maintenant un traitement avec un produit fongicide, cuprique de préférence, à dose double de celle habituellement recommandée.

La dose ci-dessus préconisée pourra être employée sur tous les arbres jusqu'au stade végétatif C. Pour ceux l'ayant dépassé, n'utiliser qu'une dose normale, notamment lorsqu'il s'agit de produits cupriques.

FRAISIERS

- MALADIE DES TACHES ROUGES DU FEUILLAGE : Pour lutter contre cette affection qui, sans aucun doute, a une influence non négligeable sur la vigueur et le rendement de la plante, il faut effectuer un premier traitement dès que la première feuille est à demi étalée.

D'autres applications, espacées d'une dizaine de jours au maximum lorsque le temps est pluvieux, seront nécessaires au cours du printemps.

Les produits cupriques et le Manèbe, employés à la dose de 2 kg 5 de matière active à l'hectare, sont les fongicides convenant le mieux contre cette maladie.

CELERIS

- SEPTORIOSE : Ne pas oublier que la lutte chimique contre cette maladie doit commencer par la désinfection de la semence. Pour cela, utiliser de préférence le Thirame.

.../...

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P O I S

- DESHERBAGE : Il peut être réalisé avec l'un des désherbants sélectifs suivants : Prométryne, D.N.B.P. ou M.C.P.B.

- PROMETRYNE : s'utilise en préémergence, c'est à dire entre le semis et la levée des pois et adventices, à la dose de 1,5 kg de matière active par hectare, dans 800 à 1.000 litres d'eau.

La sélectivité de la Prométryne vis à vis du pois est bonne. Certains symptômes de décoloration des premières feuilles peuvent cependant se manifester après une application faite sur une terre trop humide et trop froide, ou lorsque des pluies abondantes surviennent après le traitement. Dans les cas les plus graves, quelques plantules peuvent disparaitre et le rendement risque de s'en ressentir. Certaines variétés semblent plus sensibles aux effets de la Prométryne employée dans de mauvaises conditions, ce sont : Blanc de Maninet, Merveille de Kelvédon, Téléphone nain, Annick, Gloire de Quimper, Nain très hâtif d'Annonay, Primcovert.

La Prométryne est un désherbant efficace, mais dont l'emploi implique encore certaines réserves du fait qu'il semble assez sérieusement soumis aux caprices de la pluviométrie. Enfin, son prix est assez élevé; il faut compter environ 180 Fr de produit à l'hectare.

- D.N.B.P. : s'emploie lorsque les pois ont de 8 à 10 cms de hauteur, à la dose de 1 kg de matière active à l'hectare, dans 600 litres d'eau. Il faut une température supérieure à 15°, ceci est déterminant pour la réussite du désherbage.

Cet herbicide a largement fait ses preuves. Prix du produit pour un hectare : environ 55 Fr.

- M.C.P.B. : s'utilise lorsque les pois ont de 8 à 15 cms, à la dose moyenne de 1 kg 6 de matière active à l'hectare, dans 600 l d'eau.

Ne jamais traiter par temps sec, l'hormone augmentant la transpiration de la plante. Cet herbicide donne de bons résultats, si les conditions d'emploi indiquées par le fabricant sont bien respectées.

Prix du produit pour un hectare : environ 51 Fr.

*

*   *

RECTIFICATIF - Une erreur d'impression s'est glissée dans l'édition spéciale du Bulletin des Stations d'Avertissements Agricoles concernant les produits pesticides homologués au 1er Janvier 1965. A la page 3, paragraphe C - Pommes de terre, au lieu de "Carbaryl 100 grs de matière active à l'hectare", il faut lire "Carbaryl 1.000 grs de matière active à l'hectare".

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
F. BARBOTIN et G. PAITIER.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
J. DELOUSTAL.